



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pérennisation des aides à l'embauche des jeunes

Question écrite n° 41400

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les attentes du Syndicat général des vignerons de Champagne en matière d'aide à l'embauche des jeunes. En effet, compte tenu du contexte particulier lié à l'épidémie du coronavirus, des dispositifs d'aide à l'embauche ont été mis en place par le Gouvernement pour aider les jeunes dans la crise dans le cadre du plan « Un jeune, une solution ». Il s'agit d'une aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans qui a permis de réduire le coût du recrutement d'un jeune salarié en compensant pendant la première année du contrat de travail les cotisations sociales afférentes. Il s'agit également d'une aide pour l'embauche de salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage grâce à la majoration de l'aide unique pour la première année d'exécution du contrat. Or l'augmentation des contrats signés en 2020 témoigne d'une réelle mobilisation des entreprises encouragées à recruter des apprentis grâce aux aides du plan « Un jeune, une solution ». C'est pourquoi le SGV Champagne souhaite que soit pérennisée une aide unique pour l'embauche d'un jeune salarié la première année du contrat de travail pour tous les employeurs de main-d'œuvre, quel que soit leur effectif. Elle lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui indiquer comment il entend répondre à cette demande.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41400

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7087

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)